Page: 1/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 13.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: AC CAR
- · Code du produit: 10790001
- · **UFI:** NOVX-12NG-701S-RX7P
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

- · Emploi de la substance / de la préparation Nettoyant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIÁ SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

 $Fax:(NL) + 31\ 164\ 266\ 710\ (B) + 32\ 2\ 347\ 1395$

@: info@zepbenelux.com

Distribué au Royaume-Uni par:

ZEP UK Ltd

Tanhouse Lane

Widnes Cheshire, WA8 0RD

United Kingdom

Tel: +44 (0)151 422 1000

Fax: +44 (0)151 422 1011

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Customer Service

NL: Tel: + 31 164 250 100 Fax: + 31 164 266 710 B: Tel: +32 2 347 0117 Fax: +32 2 347 1395 IT: Tel: +39 069 266 91Fax: +39 06.927 470 61

UK: Tel: +44 151 422 1000 Fax: +44 151 422 1011 • 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 13.07.2021

Nom du produit: AC CAR

(suite de la page 1)

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx	éthanol	50-75%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	10-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	5-10%
CAS: 2372-82-9 EINECS: 219-145-8 Reg.nr.: 01-2119980592-29-XXXX	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine STOT RE 2, H373 Skin Corr. 1A, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) Acute Tox. 4, H302	≥0,25-<1%
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Numéro index: 612-131-00-6	chlorure de didécyldiméthylammonium Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411	≥0,25-<1%

Indications complémentaires:

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

(suite page 3)

Page : 3/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.07.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 13.07.2021

Nom du produit: AC CAR

(suite de la page 2)

désinfectants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 4)

Page: 4/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 13.07.2021

Nom du produit: AC CAR

(suite de la page 3)

Stocker au frais.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 64-17-5 éthanol

VL Valeur à long terme: 1907 mg/m³, 1000 ppm

CAS: 106-97-8 butane

VL Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm

CAS: 74-98-6 propane

VL Valeur à long terme: 1000 ppm

- · DNEL
- CAS: 64-17-5 éthanol

Oral	DNEL Long term-systemic	87 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	206 mg/kg human/day (des consommateurs)
		343 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	114 mg/m3 (des consommateurs)
		950 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term local mg/m3	950 mg/m3 (des consommateurs)
		1.900 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

CAS: 2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Oral	DNEL Long term-systemic	0,2 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	0,54 mg/kg human/day (des consommateurs)
		0,91 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhal atoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	0,7 mg/m3 (des consommateurs)
	DNEL Long term-systemic ppm	2,35 ppm/mg/m3 (travailleur/ouvrier)

- · PNEC
- CAS: 64-17-5 éthanol

PNEC Freshwater mg/L	0,96 mg/L (-)
PNEC Marinewater mg/L	0,96 mg/L (-) 0,79 mg/L (-) 3,6 mg/Kg (-) 2,9 mg/Kg (-)
PNEC Freshwater sediment	3,6 mg/Kg (-)
PNEC Marine water sediment	2,9 mg/Kg (-)
PNEC Intermittent release	2,75 (-)
PNEC Soil	2,75 (-) 0,63 mg/Kg (-)
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	580 mg/L (-)

CAS: 2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

PNEC Freshwater mg/L	0,001 mg/L (-)
PNEC Freshwater sediment	8,5 mg/Kg 45,34 mg/Kg (-)
PNEC Soil	45,34 mg/Kg (-)
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	1,33 mg/L (-)

- · Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

(suite page 5)

Page: 5/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 13.07.2021

Nom du produit: AC CAR

(suite de la page 4)

· Protection des mains:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Aérosol
Incolore
Caractéristique
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

 · Inférieure:
 1,5 Vol %

 · Supérieure:
 15 Vol %

 · Point d'éclair
 -97 °C

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Température de décomposition: Non déterminé. • pH Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

Solubilité

· l'eau à 20 °C: 1,93 g/l

* Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

* Pression de vapeur à 20 °C:

Entièrement miscible
Non déterminé.
2100 hPa

· Densité et/ou densité relative

 • Densité à 20 °C:
 0,79 g/cm³

 • Densité relative.
 Non déterminé.

 • Densité de vapeur:
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'inflammation: 365 °C

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

(suite page 6)

Page: 6/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 13.07.2021

Nom du produit: AC CAR

		(suite de la page
· Teneur en solvants:		
· Solvants organiques:	99,0 %	
· Swiss VOC:	95,08 %	
· Changement d'état		
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.	
Informations concernant les classes de danger physique	,	
Substances et mélanges explosibles	néant	
Gaz inflammables	néant	
Aérosols		
Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression	on: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Gaz comburants	néant	
Gaz sous pression	néant	
Liquides inflammables	néant	
Matières solides inflammables	néant	
Substances et mélanges autoréactifs	néant	
Liquides pyrophoriques	néant	
Matières solides pyrophoriques	néant	
Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflamma	bles	
au contact de l'eau	néant	
· Liquides comburants	néant	
· Matières solides comburantes	néant	
· Peroxydes organiques	néant	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant	
Explosibles désensibilisés	néant	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Valeu	ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD50	21.388 mg/kg (Rat)	
CAS: 64-17	-5 éthanol		
Oral	LD50	7.060 mg/kg (Rat)	
Inhalatoire	LC50 / 4 h	20.000 mg/l (Rat)	
CAS: 2372-	CAS: 2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		
Oral	LD50	261 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>600 mg/kg (Rat)	
CAS: 7173-	51-5 chlorure	de didécyldiméthylammonium	
Oral	LD50	264 mg/kg (Rat) OECD Guideline 401	
Dermique	LD50	3.342 mg/kg (Rabbit)	
	EC 50 / 96 h	0,026 mg/ltr (-) OECD TG 201	

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 7)

Page: 7/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 13.07.2021

Nom du produit: AC CAR

(suite de la page 6)

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: CAS: 64-17-5 éthanol	
EC 50 / 48 h	10.800 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
CAS: 2372-82-9	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine
LC50 / 96 h	0,45 mg/ltr (Lepomus gobbosus (Zonnebaars))
	0,68 mg/ltr (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout)) OECD 203
EC 50 / 48 h	0,073 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
EC 50 / 72 H	0,039 (Selenastrum capricornutum (Algae))
OECD test 301 D	79 (biodegradation in % after 28 days)
OECD test 302 B	91 (biodegradation in % after 28 days)
CAS: 7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium
LC50 / 96 h	0,5 mg/ltr (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout)) OECD guidence 203
	0,19 mg/ltr (Pimephales promelas)
EC 50 / 48 h	0,062 mg/ltr (Daphnia magna (water flea)) Method: US-EPA-FIFRA
OECD test 301 A	90 (biodegradation in % after 28 days) Method: OECD 301 A
OECD test 301 B	72 (biodegradation in % after 28 days) Guideline:OECD 301 B
OECD test 302 B	87-94 (biodegradation in % after 28 days) Test method: OECD 302 B

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -

(suite page 8)

Page: 8/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 13.07.2021

Nom du produit: AC CAR

	(suite de la page 7)
· Catalogu	e européen des déchets
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 04	emballages métalliques
07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
07 06 99	déchets non spécifiés ailleurs
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP14	Écotoxique

- · Emballages non nettoyés: · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR IMDG	1950 AÉROSOLS AEROSOLS (N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine, didecyldimethylammonium chloride), MARINE POLLUTANT
IATA	AEROSOLS, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR	
Classe Étiquette	2 5F Gaz. 2.1
IMDG	2.1
*	
Class	2.1
Label	2.1
IATA	
Class Label	2.1 2.1
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:	Non Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 9)

Page: 9/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 13.07.2021

Nom du produit: AC CAR

	(suite de la page
Segregation groups	Alkalis
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Categor
	A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For
	WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
	Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux	
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA; Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 10)

Page: 10/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.07.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 13.07.2021

Nom du produit: AC CAR

(suite de la page 9)

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · *Réglement (CE) N° 649/2012*

CAS: 7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium

Annex I Part 1

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	95,1

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Date de la version précédente: 13.07.2021
- · Numéro de la version précédente: 6
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

(suite page 11)

Page: 11/12

(suite de la page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.07.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 13.07.2021

Nom du produit: AC CAR

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4 Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1A Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie I Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Eye Frit. 2. Lestons oculaires graves/rritation oculaire – Categorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique – toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite page 12)

Page: 12/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2021 Version : 7 (remplace la version 6) Révision : 13.07.2021

Nom du produit: AC CAR

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition Pour le produit
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Aérosol
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Utilisation intérieure.

Eviter le contact avec les yeux.

- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Conserver hors de portée des enfants.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· Mesures personnelles de protection

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

· Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.